



## **Règlement de Ô Bon P'tit Bonheur**

- I. Les règles élémentaires de savoir-vivre et de respect de la vie en communauté prévalent ;*
- II. L'ordre et la propreté que le B&B s'efforce de garantir à ses clients doivent être également observés par ces derniers ;*
- III. Un niveau sonore "festif" est accepté uniquement entre 9h.00 et 22h.00, au rez-de-chaussée et à l'extérieur ;*
- IV. Il est formellement et strictement interdit de fumer dans l'intégralité du bâtiment. Le B&B se réserve le droit d'expulser toute personne contrevenant à cette règle, sans remboursement ;*
- V. Toute consommation de drogue(s) quelles qu'elles soient, entraîne l'expulsion du contrevenant et sans remboursement ;*
- VI. Tous les frais occasionnés par des comportements inadéquats seront punis ;*
- VII. Il est interdit de cuisiner dans la chambre avec tout autre moyen de cuisson (réchaud à gaz ou électrique) que celui déjà mis à disposition dans la chambre ;*
- VIII. Les rassemblements de personnes se font au rez-de-chaussée uniquement*
- IX. Pour la chambre, seules les personnes y disposant d'un lit peuvent y séjourner ;*
- X. Merci d'utiliser les cendriers disposés à l'extérieur ;*
- XI. Le paiement des nuités se fait en numéraire le jour de l'arrivée.*



facebook